

CÔDE DE TRANSPARENCE

POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC

—
AIS MANDARINE GLOBAL TRANSITION

DÉCEMBRE 2022



Préambule

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code :

- améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes ;
- contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence

Les acronymes et définitions liés à l'ISR sont explicités dans le glossaire à la fin du document.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds AIS Mandarine Global Transition.

Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2000 et nous nous félicitons de la mise en place du Code. C'est notre deuxième adhésion pour ces deux fonds qui couvre la période du mois de février 2022 à décembre 2022. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Federal Finance Gestion s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les deux fonds listés ci-dessus respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Brest, décembre 2022

Sommaire

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	9
4. Processus de gestion	15
5. Contrôles ESG	17
6. Mesures d'impact et reporting ESG	18
7. Glossaire	19

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du fonds : AIS Mandarine Global Transition					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds (fonds maître)	Encours des fonds au 31/12 /2021	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
Thématique : transition écologique et énergétique	Actions internationales	- Nucléaire - Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles - Armes controversées et conventionnelles - Ingénierie génétique - Infraction aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies - Tabac - Divertissement pour adultes - Valeurs exposées à des controverses de niveau 5 (échelle 1 à 5, source Sustainalytics)	AIS Global Transition : 300k€	Label Greenfin Ecolabel autrichien Umweltzeichen Label FNG	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Rapport d'impact ESG https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_160071/ais-mandarine-global-transition

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Ce Code s'applique au fonds AIS Mandarine Global Transition gérés par Federal Finance Gestion.

FEDERAL FINANCE GESTION est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros sise au 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN 378 135 610 RCS Brest – www.federal-finance.fr – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Federal Finance Gestion définit l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme l'intégration des enjeux sociaux (capital humain et sociétal), environnementaux et de gouvernance aux décisions d'investissement, permettant d'allouer du capital aux émetteurs (entreprises, Etats, collectivités, etc.) qui intègrent ces enjeux à leur stratégie, organisation et produits.

En tant qu'investisseur engagé, Federal Finance Gestion a développé ses premiers fonds ISR au début des années 2000. Cet engagement à développer une offre d'investissement responsable s'inscrit dans la raison d'être définie par notre maison mère, le Crédit Mutuel ARKEA.

Acteur engagé sur les questions d'investissement socialement responsable, Federal Finance Gestion participe aux travaux de place à travers le comité technique Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion Financière (AFG).

La page Federal Finance Gestion dédiée à l'Investissement Responsable est accessible via le lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_55417

Le fonds AIS Mandarine Global Transition géré par Federal Finance Gestion est un fonds nourricier du fonds Mandarine Global Transition depuis le 30/12/2021.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Federal Finance Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009 et reconnaît que les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance sont susceptibles d'influer sur la performance à moyen et long terme des acteurs économiques.

L'intégration ESG est au cœur du processus d'investissement de Federal Finance Gestion. Elle s'appuie sur une équipe de recherche dédiée, combinant analystes financiers et analystes ESG. Notre approche propriétaire et nos outils dédiés permettent une analyse approfondie des émetteurs à contre-pied des analyses ESG mécaniques déshumanisées.

La conviction partagée de nos équipes est qu'une analyse à 360° des émetteurs, alliant analyse financière et ESG, permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités des entreprises dans lesquelles nous investissons au service de la performance.

Allier analyse financière et ESG permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités. En cohérence avec la vision d'Arkéa Investment Services, notre conviction est que la gestion des risques et opportunités des entreprises passe notamment par une bonne gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre approche responsable vise à garantir que nos fonds n'investissent pas dans les entreprises ayant des pratiques condamnables au regard des normes, éthiques ou légales, internationalement reconnues (Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées, exposition au charbon, aux énergies fossiles non conventionnelles).

La méthodologie d'intégration des critères ESG repose sur la logique Best in class qui vise à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les thèmes ESG au sein de leurs secteurs d'activité. Les émetteurs sont ainsi classés sur échelle allant de A pour les sociétés les plus respectueuses des valeurs de l'ESG à E pour celles dans lesquelles les enjeux extra financiers sont encore peu abordés. Federal Finance Gestion repose ses analyses sur une multitude de sources, ayant recours à des services de recherches externes tels que les agences de notation ou encore les rapports d'ONG ou des sociétés de courtage.

Le vote aux assemblées générales constitue un moyen de défense des intérêts des actionnaires et des souscripteurs sur le long terme. L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion de Federal Finance Gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote intègre également le soutien aux résolutions d'actionnaires concernant les impacts sociaux et environnementaux. La politique de vote et le rapport annuel d'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur. A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaboratif doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel. La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Cette démarche globale d'investisseur responsable est aussi soutenue par le Comité ESG créé au sein d'Arkéa Investment Services et qui permet d'assurer la cohérence des stratégies ESG. Au-delà de la coordination, il est aussi un lieu d'échange des pratiques afin que chaque société de gestion de portefeuille puisse s'inspirer des meilleures initiatives. Il permet de mener des projets en commun (formation des salariés aux enjeux ESG, déploiement d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Notre référentiel d'analyse propriétaire (QUEST, soit « Quantitative ESG Scoring Tool ») qui recense plus de 13 000 émetteurs repose sur la logique Best in Class, visant à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les enjeux ESG les plus matériels au sein de leurs secteurs d'activité. Une pondération différenciée de 20 critères est appliquée, reprenant les enjeux ESG matériels de chaque secteur. Notons que ces 20 critères sont activés ou désactivés selon leur matérialité pour un secteur donné. A titre d'illustration, 14 critères sont activés pour le secteur agroalimentaire contre seulement 6 pour celui des médias.

Suite aux analyses qualitatives réalisées par l'équipe ESG, les notations de certains piliers peuvent être amendées lorsque celles-ci leurs paraissent éloignées des niveaux de performance constatés ou lorsque les sociétés concernées ne sont pas couvertes par les agences de notation ESG.

Concernant les entreprises, les sujets relatifs au changement climatique sont traités selon une approche cycle de vie puisque deux critères permettent de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur (émissions de gaz à effets de serre liés à ses produits mais également à son processus de production).

Selon le secteur d'activité étudié, les indicateurs activés liés au climat peuvent porter sur la stratégie déployée par l'entité en matière de lutte contre le changement climatique, la portée de cette stratégie (globale / isolée), les moyens concrets mis en place pour lutter contre le changement climatique, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Tonnes équivalent CO2 rapportée à un indicateur économique (ex. émissions de CO2/chiffre d'affaires), le recours aux énergies renouvelables, le déploiement de solutions pro climat...

Ce fonds étant nourricier de fonds Mandarin Gestion, nous présentons par la suite l'approche risques/opportunités ESG et climat développée par Mandarin Gestion.

Tous les fonds actions de Mandarin Gestion bénéficient d'une analyse ESG ainsi que d'un reporting ESG, à l'exception du fonds Mandarin Global Microcap, compartiment de la SICAV Mandarin Funds.

En effet, au-delà des 7 fonds ayant un filtre ISR dans le processus de gestion et des deux fonds Solidaire, Mandarin Gestion a développé une approche globale d'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG). Les informations extra-financières constituent une analyse complémentaire sur les entreprises suivies par les gérants. Notre volonté est de proposer à l'ensemble de l'équipe de gestion une vision transversale des thématiques ESG en complément de l'analyse financière. L'analyse extra-financière est centralisée dans l'outil ESG-View (base propriétaire de données ESG) qui véhicule l'information dans l'outil de gestion de portefeuille de tous les gérants.

Ces derniers ont ainsi un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières de chaque position en portefeuille.

Les controverses font l'objet d'une analyse complémentaire lorsqu'elles impactent une société. Ce travail s'appuie, notamment, sur les données récoltées par les brokers, les médias et éventuellement Sustainalytics pour les capitalisations les plus grandes.

L'ensemble de ces risques et opportunités ESG permettent d'ajuster à la hausse ou à la baisse les notes ESG des entreprises que nous analysons et peut modifier une éligibilité dans le process de gestion du fonds ISR.

Sont analysés au sein des 4 piliers (liste d'indicateurs non exhaustive):

- Environnement

Politique environnementale, impact biodiversité, mix énergétique, pollution de l'air et des sols, utilisation des ressources naturelles, alignement des activités avec des scénarii climatiques reconnus etc.

- Social

Turnover, accidentologie, formation des employés, suivi de carrière, modèle de management et organisation, diversité des effectifs, actionnariat salarié etc.

- Gouvernance

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration, organisation de la succession, restructuration responsable, droits des actionnaires minoritaire, rémunération des dirigeants etc.

- Parties Prenantes

Qualité de l'offre et du service client, politique d'achat responsable, surveillance de la chaîne de valeur, politique des Droits de l'Homme dans les activités directes et dans la chaîne de valeur, engagement formalisé, suivi des recommandations de l'ONU, gestion des parties prenantes, collaboration avec les ONG, exposition dans les pays sensibles, programme d'inclusion et de développement des communautés locales etc.

La note ESG Mandarine Gestion est la moyenne équipondérée des 4 indicateurs. Elle est comprise entre [-2 et +2], affinée au fil de l'eau au gré des mises à jour des notes provenant des agences de notations, de l'actualité et des rencontres avec les sociétés par l'équipe ESG.

Focus critères environnementaux et risques climatiques

Mandarine Gestion a décidé de mesurer l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions ouverts, à l'exception du fonds Mandarine Global Microcap.

L'empreinte carbone de portefeuille (Mt CO₂e/Mm investis) est un des moyens de mesurer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le risque climatique. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'empreinte carbone est un

élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital.

Dans chaque cas, l'empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont).

Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné, et ne permet pas de mesurer l'alignement potentiel d'un portefeuille à un scénario climatique type +2°C à horizon 2100. Cet indicateur a été sélectionné car il s'agit d'une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d'appréhender le risque de transition, c'est-à-dire le risque d'une réglementation sur la fixation d'un prix de la tonne de CO2.

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises, de l'organisation internationale CDP (Carbon Disclosure Project) ainsi que d'estimations en fonction des secteurs d'activités des entreprises. L'empreinte carbone des fonds répondant au présent Code de Transparence est mesurée tous les mois.

En plus de l'empreinte carbone, et notamment pour le fonds Mandarine Global Transition, d'autres mesures climatiques sont calculées tous les mois :

- Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris (ou température de portefeuille)
- Exposition du portefeuille à la Taxonomie Européenne
- Part des entreprises ayant soumis un scénario climatique au SBTi.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Au sein de la société de gestion, plusieurs équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable et un comité de Gouvernance ESG a été mis en place au premier trimestre 2022 au sein de la société de gestion (Lieu de présentation, d'échange et de validation des méthodologies relatives aux calculs d'indicateurs extra-financiers, aux bases de données utilisées).

Federal Finance Gestion dispose de sa propre équipe Recherche ESG qui se consacre exclusivement à ces questions. Composée de 7 ETP, cette équipe réalise les analyses ESG des sociétés et est en charge du traitement des informations ESG, de leur diffusion et compréhension. Présente au sein de la salle des marchés, cette équipe favorise la prise en compte des questions ESG dans la gestion des fonds et mandats.

L'équipe Recherche ESG traite en étroite collaboration avec les analystes crédit afin de mettre à disposition de l'ensemble des gérants des analyses combinant financier et ESG. Dans une volonté

forte d'intégration ESG, ce sont finalement toutes les équipes de gestion et d'analyse qui s'impliquent dans la diffusion et l'utilisation des informations extra-financières.

Les équipes Maîtrise des Risques et de Conformité assurent le suivi ex-post des performances extra-financières des fonds et la matérialisation de la stratégie extra-financière de la société de gestion.

Enfin, l'activité d'investissement responsable est également diffusée au niveau stratégique de l'organisation par la création du Comité ESG au sein d'Arkéa Investment Services. Ce comité regroupe les différentes sociétés de gestion de l'Archipel et vise à promouvoir le partage des bonnes pratiques en matière d'investissement responsable ainsi que la conduite de projet commun, notamment sur les données et la réglementation.

La société de gestion Mandarine Gestion qui gère le fonds maître dispose de son propre pôle d'expertise ESG et d'une comitologie intégrée à tous les niveaux hiérarchiques.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'équipe Recherche ESG compte 7 analystes à temps plein. Chez Federal Finance Gestion, pas moins de 18 gérants investissent dans un cadre ISR ou ESG (articles 8 et 9).

Ce fonds étant nourricier d'un fonds Mandarine Gestion, il bénéficie des moyens spécifiques de l'activité ESG de Mandarine Gestion. Mandarine Gestion s'est dotée d'un pôle d'expertise composé d'un responsable de la Recherche ESG ainsi que d'une analyste ESG. Le pôle d'expertise ESG a aussi recours à des stagiaires pour compléter les travaux menés, ce qui équivaut à 2,5 ETP par an. Mandarine Gestion a développé une approche globale des enjeux ESG. Tous les gérants de Mandarine Gestion ont accès à une vision transversale des thématiques ESG, via une redistribution de l'information dans l'outil de gestion de portefeuille MyP de chacun des gérants, et un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières des lignes des portefeuilles.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales
✓ PRI - Principles For Responsible Investment ✓ AFG (comité technique Investissement Responsable)	✓ CDP- Carbon Disclosure Project (carbone, forêt, eau) ✓ Global Investor Statement on Climate Change ✓ Climate Action 100+ ✓ Appel de Paris Finance for Biodiversity Pledge	✓ Investor Statement Calling on Companies to Improve Performance on the Corporate Human Rights Benchmark

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/12/2021, les encours ISR de Federal Finance Gestion s'élevaient à 9 182 millions d'euros. La gamme est composée de fonds monétaires, obligataires et actions.

A la même date, l'encours des fonds en intégration ESG s'élevait à 11667 millions d'euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31/12/2021, les encours ISR représentaient 59,16% du total des actifs sous gestion.

A la même date, l'ensemble des encours ISR et ESG représentaient 75,2% des encours totaux.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds labélisés ISR ouverts au public et gérés par Federal Finance Gestion sont :

- Federal Ethi-Patrimoine
- AIS Mandarine Entrepreneurs
- AIS Mandarine Active
- AIS Mandarine Opportunités
- Federal Euro Aggregate 3-5 ESG
- Federal Optimal Plus ESG
- Federal Support Court Terme ESG
- Federal Support Monétaire ESG
- Federal Transition Emploi
- Federal Obligations Court Terme ESG
- Federal Optimal Gestion Privée ESG
- Federal Transition Emploi
- Federal Transition Oxygène
- Federal Multi Actions Europe.

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Ce fonds étant nourricier du fonds Mandarine Global Transition, nous présentons ici les objectifs recherchés par Mandarine Gestion dans le cadre de la prise en compte des critères ESG pour le fonds maître :

Dans l'esprit de la définition de l'ISR adoptée le 2 juillet 2013 par l'AFG et le FIR, Mandarine Gestion « concilie performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. »

La politique d'engagement a pour objectif principal d'améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sein des entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires ou susceptibles de le devenir. Le fonds ISR objet du présent Code est investi dans les entreprises prenant mieux en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'investissement dans les sociétés passe par la mise en place d'un filtre ESG spécifique pour chaque fonds. La relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances de gouvernance, les conditions de travail, le développement des compétences, la politique environnementale, les relations avec les parties prenantes font partie des points d'attention majeurs dans les notations ESG des entreprises.

✓ Mandarine Global Transition

L'approche thématique consiste à construire un portefeuille autour de sociétés, généralement innovantes, cherchant à répondre aux grands enjeux de société : accès à l'eau potable, transition écologique, transition climatique, énergie renouvelable ...

Cette approche extra financière repose sur la sélection d'activités liées au développement durable et à l'environnement et, plus spécifiquement, à la transition énergétique et écologique. Ces activités, dites "Eco-Activités", produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, c'est à dire destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme (définition internationale de l'OCDE et d'Eurostat).

Ces "Eco-Activités" sont les suivantes :

- Energie
- Bâtiment
- Gestion des déchets et lutte contre la pollution
- Industrie
- Transports propres
- Technologies de l'information et de la communication
- Agriculture et forêts
- Adaptation au changement climatique.

Les entreprises sont évaluées selon l'exposition de leur chiffre d'affaires aux Eco-Activités. On distingue 3 types d'exposition au chiffre d'affaires :

- o Entreprises de Type I : Minimum 50% du chiffre d'affaires

- o Entreprise de Type II : Entre 10% et 50% du chiffre d'affaires
- o Entreprise de Type III : Entre 0 et 10% du chiffre d'affaires

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

✓ Moyens internes

Mandarine Gestion s'appuie sur son pôle d'expertise ESG composé de 2.5 ETP : le responsable de la Recherche ESG, une analyste ESG et un stagiaire.

✓ Moyens externes

Mandarine Gestion utilise de nombreuses sources externes sur les entreprises (rapports annuels, de développement durable, document de référence, site internet, présentations aux investisseurs). Des informations d'autres parties prenantes sont aussi utilisées, comme les rapports d'ONG ou les articles de presse. Par ailleurs, Mandarine Gestion s'appuie sur la recherche d'acteurs reconnus dans l'évaluation ESG des entreprises : l'indice Gaïa (Ethifinance), Sustainalytics, Bloomberg, FactSet, Glassdoor, Trucost.

Mandarine Gestion fait également appel aux études de Proxinvest dans l'analyse des résolutions en assemblée générale. Enfin, Mandarine Gestion se nourrit des travaux des bureaux de recherche ESG de brokers.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Ces fonds étant nourriciers de fonds Mandarine Gestion, nous présentons ici les critères ESG pris en compte par le fonds maître (tels que décrits dans le prospectus) :

Le fonds sélectionne les entreprises dont le modèle économique, les produits ou services et processus de production dans les domaines d'activité listés ci-dessous (« EcoActivités »), contribuent, selon l'analyse de la société de gestion, significativement et positivement à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Définition des « Eco-Activités » :

- Energie ;
- Bâtiment ;
- Gestion des déchets et lutte contre la pollution ;
- Industrie ;
- Transports propres ;
- Technologies de l'information et de la communication ;

- Agriculture et forêts ;
- Adaptation au changement climatique

Au sein de l'univers des Eco-Activités, le fonds s'efforcera plus spécifiquement à sélectionner principalement les entreprises actives dans les domaines d'activité suivants : énergie renouvelables, économie circulaire et adaptation au changement climatique.

Le fonds privilégiera les entreprises dont la part verte représente une forte proportion de leur chiffre d'affaires. A cette fin, le Compartiment investira au moins 50% de ses actifs nets dans des entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans des Eco-Activités.

Dans ce cadre, l'actif du fonds sera composé :

- à 50% minimum de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue)
- à 50% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités)
- à 20% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités).

Les sociétés dont les activités économiques appréciées comme contraires à la transition énergétique et écologique, ou actuellement controversées seront exclues.

Sont ainsi exclues du périmètre d'investissement du fonds, les sociétés dont plus de 5% de l'activité relève de :

- l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles ;
- l'ensemble de la filière nucléaire, c'est-à-dire les activités suivantes : extraction de l'uranium, concentration, raffinage, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication d'assemblages de combustibles nucléaires, construction et exploitation de réacteurs nucléaires, traitement des combustibles nucléaires usés, démantèlement nucléaire et gestion des déchets radioactifs.

Des exclusions partielles visent :

- les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où plus de 33% (inclus) de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients des secteurs strictement exclus tels que définis ci-dessus ;
- les sociétés réalisant plus de 33% (inclus) de leur chiffre d'affaires dans une des activités suivantes : les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de gaz à effet de serre (GES), l'incinération sans récupération d'énergie, l'efficacité énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, l'exploitation forestière (sauf si elle gérée de manière durable, et l'agriculture sur tourbière).

Les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont systématiquement exclues.

Pour tous les fonds de la gamme Mandarine Gestion, des démarches d'engagement actionnarial sont effectuées avec les entreprises.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Même si le fonds du présent Code n'entre pas dans le périmètre de l'article 29 de la loi sur la Transition Énergétique (c'est-à-dire ne dépassant les 500M€ d'encours au 31/12/2021), il intègre des critères liés au changement climatique.

L'empreinte carbone de portefeuille (Mt CO₂e/Mn€ investis) est un des moyens de mesurer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le risque climatique. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'empreinte carbone est un élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital. L'empreinte carbone est calculée en Mt CO₂e par chiffre d'affaires avec une analyse de l'effet d'allocation sectorielle et de sélection de titre par rapport à l'indice de référence. Dans chaque cas, l'empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de rang 1 des entreprises (une partie du scope 3 amont).

Les émissions évitées ne sont par ailleurs pas comptabilisées. Enfin, le calcul de l'empreinte carbone ne peut refléter que les émissions à un instant donné, ne permettant pas d'impacter les mesures nouvelles prises par les entreprises dont les externalités positives ne seront sensibles aux indicateurs qu'après plusieurs années.

Cet indicateur a été sélectionné car il s'agit d'une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d'appréhender le risque de transition, c'est-à-dire le risque d'une réglementation sur la fixation d'un prix de la tonne de CO₂.

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises et du CDP. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible, les données sont estimées par Trucost, sur la base du chiffre d'affaire par secteur d'activité.

L'article 29 préconise de fournir des justifications sur la prise en compte d'indicateurs pour la contribution à la transition énergétique, les objectifs 2°C et les risques physiques associés au changement climatique.

En plus de l'empreinte carbone, nous mesurons tous les trimestres pour le fonds du présent Code de Transparence :

- l'alignement des portefeuilles au scénario de l'Accord de Paris (température du portefeuille à horizon 2100)
- l'exposition du portefeuille à la Taxonomie Européenne.

Pour Mandarine Global Transition, ces mesures sont effectuées tous les mois et sont accessibles dans le reporting mensuel du fonds.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

✓ Mandarine Global Transition

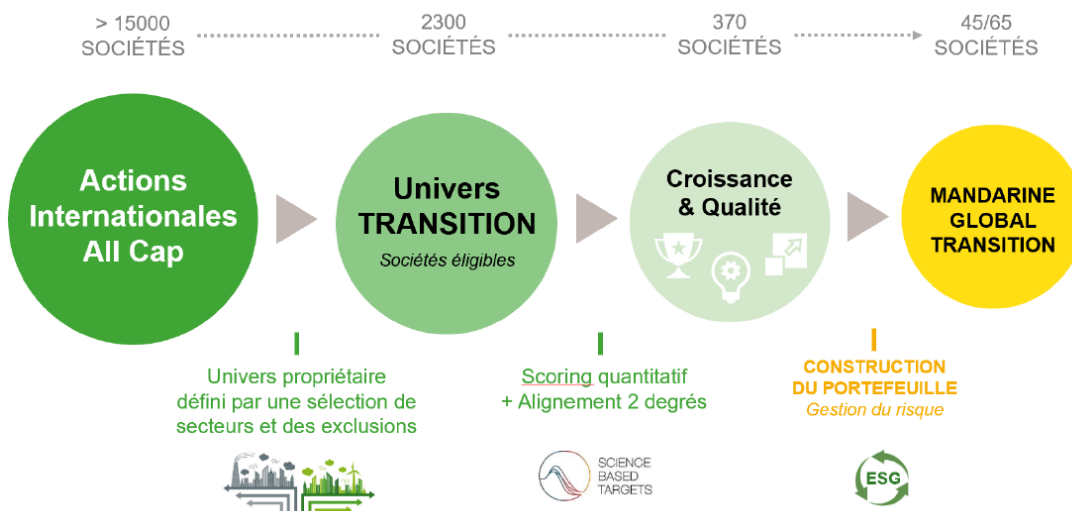
L'analyse climat des sociétés de l'univers d'investissement se fait en plusieurs temps.

La sélection de titres :

- Analyse du chiffre d'affaires selon les éco-activités du label Greenfin ;
- Catégorisation entre les types I (Minimum 50% du chiffre d'affaires), II (Entre 10% et 50% du chiffre d'affaires) ou III (Entre 0 et 10% du chiffre d'affaires).

L'exclusion de titres :

- Filière Nucléaire ;
- Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles ;
- Armement ;
- Ingénierie génétique ;
- Infraction aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Controverses graves (5 sur 5 selon Sustainalytics).



3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notes ESG-France, ESG Microcaps et Active[®] sont mises à disposition des gérants à chaque début de mois. La méthodologie peut être revue et actualisée tout au long de l'année. Lorsqu'elles ne sont pas modifiées par le pôle d'expertise ESG, les notes ESG et les notes Active[®] des entreprises dépendent de la fréquence de mise à jour des agences de notation extra-financières, qui est annuelle. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue, ainsi les controverses et alertes sont prises en compte pour une mise à jour éventuelle de l'analyse des émetteurs.

Les controverses font partie intégrante de l'évaluation ESG des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le pôle d'expertise ESG effectue un suivi bimensuel des controverses pouvant affecter la réputation des entreprises en portefeuille. Il s'appuie notamment sur les travaux de recherche de l'agence de notation extra financière Sustainalytics, qui classe le niveau de gravité des controverses sur une échelle allant de 1 à 5.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

AIS Mandarine Global Transition étant nourricier du fonds Mandarine Global Transition, nous présentons ici le processus de gestion du fonds maître :

Concernant l'ensemble de la gestion, Mandarine Gestion exclut de façon systématique les sociétés impliquées dans les armes interdites par les conventions internationales ainsi que les sociétés exposées au charbon et dépassant les seuils retenus dans la politique Charbon de Mandarine Gestion.

La part des émetteurs notée ESG-France ou Active® dans le portefeuille des Fonds (hors dette publique et liquidités) devra être durablement supérieure à 90%.

Aucun titre appartenant au dernier quintile « E » de la notation ESG-France et aucun titre ayant une note Active® négative ne peut être investi en portefeuille. Ainsi, le poids de l'actif (hors dette publique et liquidités) n'ayant pas de notation ESG n'a pas vocation à excéder 10%.

Mandarine Gestion s'attache à vérifier que les investissements réalisés dans les fonds ont été fait en conformité avec les prospectus respectifs des fonds et le présent Code de Transparence.

En complément du contrôle réalisé quotidiennement par le gestionnaire du fonds, le responsable du contrôle interne s'assure que la composition des portefeuilles est en ligne avec les ratios tels que définis par le cahier des charges du label ISR.

Tout changement de notation extra-financière se traduisant par un passage dans le dernier quintile de la notation ESG-France ou Active® négative implique une sortie dans les meilleurs délais de la société du portefeuille, tout en respectant l'intérêt des porteurs de parts.

Mandarine Gestion s'est dotée en 2017 d'une politique d'engagement. Le dialogue avec les sociétés dans lesquelles est investi Mandarine Gestion constitue un élément incontournable de notre responsabilité fiduciaire. De plus en plus, nous encourageons les entreprises à se fixer des objectifs extra-financiers afin de les protéger contre un éventuel impact sur leurs valorisations financières. L'objectif de notre politique d'engagement est d'instaurer un dialogue constructif avec les sociétés afin de les inciter à se prémunir contre les risques extra-financiers pouvant apparaître dans le cadre de leurs activités ou bien de les encourager à saisir les opportunités. In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

Les sujets d'engagement actionnarial sont identifiés par le pôle d'expertise ESG et peuvent être abordés avec les gestionnaires de fonds lors des rencontres avec les sociétés.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le climat est une composante de l'indicateur dédié à l'environnement dans le cadre des notes ESG des fonds du présent Code. Un ajustement à la hausse ou à la baisse de l'appréciation de l'entreprise face au changement climatique induit un changement de la note environnement, qui est une composante des filtres ESG dans les processus de gestion.

La composante climatique inclut des indicateurs de suivi (liste non exhaustive) comme la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets des sols, de la biodiversité, les émissions et les objectifs liés au gaz à effet de serre, les politiques climatiques.

Pour les méthodologies de prise en compte des enjeux climatiques et la mesure de l'empreinte carbone, se référer aux parties 2.4 et 3.4 du document. A noter qu'il n'y a aujourd'hui pas d'objectif chiffré ex ante en termes d'empreinte « carbone » des fonds. On constatera ex post que les empreintes « carbone » des fonds du présent Code sont toutes inférieures à leur indice de référence. Ces résultats sont accessibles dans les reportings mensuels des fonds.

Pour Mandarin Global Transition, les facteurs de la transition écologique et énergétique font partie intégrante de la construction et de la gestion du portefeuille. En effet, le fonds s'efforcera plus spécifiquement à sélectionner les entreprises actives dans les domaines d'activité suivants : énergie renouvelables, économie circulaire et adaptation au changement climatique.

Le fonds privilégiera les entreprises dont la part verte représente une forte proportion de leur chiffre d'affaires. A cette fin, le fonds investira au moins 50% de ses actifs nets dans des entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans des EcoActivités.

Dans ce cadre, l'actif du fonds sera composé :

- à 50% minimum de l'actif net dans les entreprises de Type I - "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités ;
- à 50% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités) ;
- à 20% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités).

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les émetteurs non analysés ESG font l'objet d'un dialogue actionnarial poussé. Si la transparence ESG est suffisante, une note pourra être attribuée à l'entreprise. Par ailleurs, nous nous engageons à analyser et noter durablement 90% des valeurs présentes en portefeuille selon les critères ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Il n'y a pas eu de changement concernant les processus d'évaluation sur les douze derniers mois pour le fonds du présent Code de Transparence.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds du présent Code de Transparence n'est pas investi dans des organismes non cotés à forte utilité sociale et sociétale.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds du présent dans le Code de Transparence ne pratique pas les prêts/ emprunts de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds du présent Code de Transparence n'utilise pas d'instruments dérivés.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds du présent Code peut investir dans :

- des OPC monétaires dans le cadre de la gestion de leur trésorerie ;
- des OPC actions, obligataires ou diversifiés dont la stratégie de gestion est cohérente avec celle de chacun des FCP concernés et contribue à la réalisation de leur objectif de performance.

Cependant, la totalité des investissements pour l'ensemble des fonds dans des OPC ne peut pas dépasser 10%.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Concernant le fonds maître, en fin d'exercice, le commissaire aux comptes des fonds, au-delà de la certification formelle des fonds et de ses diligences légales, vérifie la pertinence des choix d'investissement au regard des critères ISR tels que définis dans les différents documents d'information des fonds du présent Code de Transparence (Prospectus AMF). En outre, le responsable du contrôle interne effectue un contrôle de conformité régulier afin d'assurer la continuité du respect des critères ISR dans les choix d'investissement effectués par le gérant. Un rapport RCCI sur la bonne application de la stratégie ESG du FCP est réalisé et est disponible sur demande.

Le contrôle permanent de Federal Finance Gestion réalise en complément un contrôle régulier quant au respect des critères ESG du fonds maître et au respect des contraintes réglementaires et statutaires du fonds nourricier.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Chaque mois, l'empreinte ESG du fonds maître est communiquée via les reportings ESG mensuels.

Le reporting ESG du fonds indique :

- La note et le profil ESG de l'ensemble des valeurs du fonds ;
- Les principales lignes du fonds et leurs notes ESG ;
- L'empreinte carbone du fonds : l'intégration de cet indicateur environnemental donne une estimation précise du nombre de tonnes (équivalent Co2) émises par an et par millions d'euros investis (scope 1, scope 2 et une partie du scope 3 amont)

Les derniers rapports mensuels du fonds se trouvent sur le site internet de Mandarine Gestion.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Mesurer la performance ESG de nos investissements fait également partie de notre mission d'investisseur responsable. Dans ce contexte, nous avons défini des indicateurs d'impact ESG pour chaque fonds.

Pour le fonds du présent Code, les indicateurs ESG utilisés sont les suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- La diversité du conseil ;
- L'engagement des entreprises au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Le capital humain.

En termes de mesure d'impact, la société de gestion préfère, par exemple, investir dans les sociétés :

- Dont l'intensité carbone est moindre que ses concurrents ;
- Signataires du Pacte Mondial ;
- Ayant une forte part de CDI au sein des effectifs ;
- Ayant un taux de rotation des employés plus faible ;
- Ayant un taux d'indépendance au conseil en ligne ou supérieur avec son indice.

Pour les impacts climatiques du fonds Mandarin Global Transition, sont mesurées :

- L'empreinte carbone de portefeuille
- La part verte liée aux activités durables de la Taxonomie
- La température du portefeuille en lien avec les Accords de Paris
- La part de sociétés ayant soumis un scénario climat au SBTi

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations relatives au fonds AIS Mandarin Global Transition (DICI/Prospectus/Rapport de gestion) ou plus généralement à la politique d'investissement et à la démarche ISR de Federal Finance Gestion (Politique d'Investissement Responsable, Politique d'Engagement, critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et éthiques) peuvent être consultées sur le site internet de Federal Finance Gestion.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION - 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives au fonds, contacter la Société de gestion au n° 09 69 32 88 32

Les informations relatives aux fonds maitres Mandarin Global Transition (DICI/Prospectus/Rapport annuel/Rapport mensuel/Reporting ESG) ou plus généralement sur la démarche ISR de Mandarin Gestion (Politique d'Engagement/Rapport d'engagement/Rapport de vote...) peuvent être consultées sur le site internet de Mandarin Gestion www.mandarine-gestion.com

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les résultats de la politique de vote et de la campagne d'engagement de Federal Finance Gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion .

Mandarine Gestion met à jour sa politique de vote tous les ans. Un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est également à disposition sur le site internet de Mandarin Gestion.

Mandarine Gestion publie également sa politique d'engagement et son compte-rendu d'engagement sur son site internet.

7. Glossaire

DEFINITIONS

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

- Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
- Dimension Sociale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)

Emetteurs

Ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

APPROCHES

Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.

- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématiques ESG

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

Exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- EXCLUSIONS NORMATIVES
Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.
- EXCLUSIONS SECTORIELLES
Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

Engagement

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Impact investing ou investissement à impact

Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.